

No
mars 1999

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit d'investissement de 250'000 francs à titre de soutien à l'achat du château de Voltaire à Ferney-Voltaire

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au bouclage des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le bouclage d'un crédit relatif à l'achat du château de Voltaire à Ferney-Voltaire, crédit non dépensé à ce jour.

Selon la proposition du Conseil administratif No 185 du 6 décembre 1996, votre Conseil votait en séance plénière le 11 mars 1997 l'ouverture d'un crédit d'investissement de 250'000 francs à titre de soutien à l'acquisition du château de Voltaire à Ferney-Voltaire par la commune de Ferney-Voltaire.

Cette participation de la Ville de Genève ne devait être définitive qu'en cas de constitution du montant nécessaire à l'achat, par tous les autres partenaires soit : la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, la Communauté des communes du Pays de Gex, la commune de Ferney-Voltaire et Etat français, ce dernier s'étant par ailleurs engagé à acheter les pièces du mobilier.

Depuis lors le dossier connut des rebondissements, notamment suite à l'annonce de l'achat du château et de son mobilier par l'Etat français dans le courant de l'année 1997, annonce toutefois non suivie d'effet immédiat.

Un communiqué de presse du 5 juin 1998 émis par la DRAC Rhône-Alpes confirmait l'intention de l'Etat français, au moment même où Madame Catherine Trautmann, la Ministre de la culture, prononçait un discours au château de Voltaire faisant état des longues négociations menées par l'Etat pour l'achat de cet édifice historique et des 50 principales pièces de mobilier ayant appartenu à Voltaire.

L'automne dernier, Christie's a dispersé le reste du contenu du domaine de Ferney-Voltaire après le week-end « portes ouvertes » proposé au public et dont la presse s'est fait l'écho (Le Temps, 3.10.1998 et La Tribune de Genève, 10-11.10.1998).

Enfin, au début de cette année, Monsieur Philippe Ritter, préfet du département de l'Ain signait l'acte d'achat du château de Voltaire au nom de l'Etat français. « L'ancienne propriété de l'écrivain sera gérée par la Caisse nationale des monuments historiques. L'activité sera centrée sur les droits de l'homme avec la création d'un centre culturel de rencontres confié au directeur de la compagnie théâtrale « Le nouveau Fusier » Hervé Loichemol. Son projet baptisé « L'auberge de l'Europe » s'attachera à entretenir la mémoire de Voltaire tout en favorisant la création artistique et la liberté d'expression » (Tribune de Genève, 24.2.99).

Comme cela avait été précisé à la commission des beaux-arts, lors de l'audition du 6 février 1997, pour répondre aux questions des conseillers municipaux, il n'est pas prévu que la Ville de Genève participe au fonctionnement de l'institution culturelle. Toutefois, pour des projets ponctuels se développant au château de Voltaire, il est possible que le département des affaires culturelles consente une aide comme il est amené à le faire déjà actuellement dans le cadre de ses activités usuelles (rapport de la commission des beaux-arts No 185 A du 20 février 1997).

PFQ 150.99

(code A60 9700373, rubrique imputée 56703.210200)

Opération qui n'a pas eu lieu

Crédit selon proposition no 185

voté le 11.03.1997 par le Conseil municipal CHF 250'000.--

Dépenses CHF 0.--

solde positif CHF 250'000.--

Conclusion :

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers à voter le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRETE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des
communes du 13 avril 1984
sur proposition du Conseil administratif

arrête

Art.unique :

- approuve la renonciation de la Ville de Genève dans la participation à l'achat du château de Voltaire et accepte le boucllement du crédit sans dépenses.